

Cotonou le 19 novembre 2021

LETTRÉ OUVERTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT PATRICE TALON

SOS AU SECOURS

Excellence, Monsieur le Président de la République

Je me permets en ma qualité de citoyenne béninoise de solliciter votre intervention afin que je puisse voir et recevoir mes enfants âgés respectivement de **8 ans, 6 ans, 4ans et 2ans**.

Je m'appelle **Carmen BADET**, Comptable de formation

Je me suis mariée le 12 Mai 2012 avec Monsieur **Christian KOUDAMIRO**. De cette union sont nés nos 4 merveilleux enfants, Bryon, Dylan, Kenneth et Joyce.

Tout allait pour le mieux, plus ou moins, lorsque mon époux, Monsieur Christian KOUDAMIRO a rencontré Madame **d'ALMEIDA Dédé Ketia Mèlène**. Ma vie est devenue un cauchemar entre les violences psychologiques et physiques. Pour finir, Monsieur Christian KOUDAMIRO a eu un enfant avec sa maîtresse et prétextant qu'il m'a vu dans la rue discuter avec un homme, il m'a traité d'infidèle et m'a jeté dehors en confisquant tous mes biens. N'ayant plus le choix et ayant constaté qu'il a installé sa maîtresse dans notre domicile conjugal avec leur enfant commun, j'ai saisi la juridiction compétente au fin d'une demande en divorce. Malgré les preuves produites devant la première juridiction, mes 4 enfants m'ont été enlevés et confiés à Monsieur KOUDAMIRO

Là, ce que je croyais être un cauchemar s'est transformé, Excellence Monsieur le Président, en enfer sur la terre. Monsieur **KOUDAMIRO Christian** a utilisé ses fonctions de **Représentant spécial de l'ordre souverain de Saint Jean de Jérusalem, Fédération des prieurés autonomes des Chevaliers de Malte, qui utilise les moyens de l'Etat et l'immunité diplomatique pour me terroriser et me priver de mes enfants**. De Janvier 2021 à ce jour, je n'ai vu mes enfants que 4 fois à son bon vouloir. Mieux, il a des relations haut placé au Tribunal et à la Cour d'Appel de Cotonou pour tenter de me faire mettre en prison, évoquant tous les arguments ou prétendues infractions possibles. La dernière en date est une convocation à la Cour de repression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) devant le Procureur Spécial Mario METONOU pour cybercriminalité. Devant le Procureur Spécial, Monsieur KOUDAMIRO a affirmé ce qui suit

- Il est le seul à avoir votre email et vos contacts personnels
- Il est haut placé dans votre confiance et que j'aurais volé des informations top secret vous reliant tous les deux.

Excellence, Monsieur le Président, vous avez créé, l'institut National des femmes pour que les droits des femmes soient mieux défendus.

Le 09 novembre 2021, Maître Nadine DOSSOU SAKPONOU, Présidente de l'Association des Femmes Avocates auprès de qui, j'ai été dirigée par l'association CALVIF, a adressé une correspondance au Conseil de Monsieur KOUDAMIRO pour lui rappeler mes droits à recevoir mes enfants conformément au jugement n°342/AUD/PD/2021 du 30 Aout 2021.

A la suite de cela, j'ai reçu une correspondance de Monsieur KOUDAMIRO en date du 15 novembre 2021 m'informant de ce que je pouvais passer prendre les enfants tous les Vendredi par quinzaine à partir de 20 h et les ramener les dimanches à 19h sauf mon bébé de 2 ans au motif qu'il est malade. Dans ladite correspondance, il m'a proposé également qu'une salle a été mise à ma disposition pour rendre visite aux enfants. Or, la dernière fois que j'ai été dans la maison après avoir été chassée, j'ai atterri en garde à vue pour violation de domicile. Je m'apprêtais à aller prendre mes enfants le vendredi 19 Novembre 2021 lorsque mon Conseil m'informe qu'elle a reçu une lettre du Conseil de Monsieur KOUDAMIRO qui précise ce qui suit : « **Votre cliente a interjeté appel du jugement n°342/AUD-PD/2021 du 30 Aout 2021, ce qui suspend l'exécution de la décision prise par le juge d'instance** ».

Excellence, Monsieur le Président de la République, mon Avocat m'a expliqué que, en matière État des personnes, les mesures relatives aux enfants restent provisoires jusqu'à la décision définitive et même après la décision car, à tout instant, chacune des parties peut revenir devant le Juge pour les faire modifier.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Monsieur KOUDAMIRO utilise son immunité diplomatique, ses relations dans la justice et ses relations avec vous, pour me brimer et me priver de mes enfants.

Excellence, Monsieur le Président de la République, je ne demande rien. Je ne veux rien.

JE VEUX JUSTES MES 4 ENFANTS et le respect de la décision n°342/AUD-PD/2021 du 30 Aout 2021 qui, m'accorde un droit d'hébergement de mes 4 enfants en attendant que la procédure suive son cours.

Être diplomate ou avoir des relations personnelles avec le Chef de l'Etat ne peut justifier qu'on me prive de mes enfants depuis des mois parce que se cache derrière l'immunité diplomatique.

Je ne sais plus comment faire pour voir mes enfants rapidement. C'est la raison pour laquelle je passe par ce canal pour m'assurer que vous allez me lire, m'entendre et entendre ma détresse. Monsieur KOUDAMIRO, par son relationnel

peut empêcher qu'une lettre normale vous parvienne. Vous avez instauré les mêmes droits pour tous les citoyens du Bénin.

En tant que père de la Nation, je vous prie, Excellence, Monsieur le Président de faire comprendre à Monsieur Koudamiro, qu'un passeport diplomatique ou une fonction diplomatique ne peut servir de passe-droit pour me priver de mes enfants. **CECI EST UN APPEL AU SECOURS** que je vous adresse. Je sais compter sur votre cœur de père en attendant que mes Conseils fassent le nécessaire en matière de procédure. **J'ai besoin de voir mes enfants que je n'ai pas vu depuis des mois.** MERCI Excellence, Monsieur le Président de la République.

Je vous prie d'agréer ma haute considération.

Carmen BADET